



Département du Cantal
Arrondissement d'Aurillac
Canton de Saint-Paul-des-Landes

**COMMUNE DE SAINT-PAUL-DES-LANDES
(Cantal)**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
du 28 mai 2026**

N°DEL_2026_053

Nombre de conseillers en exercice : 19	Présents : 15	Représentés : 3	Votants : 18
--	---------------	-----------------	--------------

Date de la convocation : 22 mai 2026	Date d'affichage : 22 mai 2026
--------------------------------------	--------------------------------

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit mai à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Paul-des-Landes, régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Monsieur Jean-Luc DONEYS, Maire**.

Etaient présents : DONEYS Jean-Luc, SEMETEYS Valérie, BARDY Daniel, BAPST Bernadette, MURAT Frédéric, GALERY Jacques, DESOMER Christophe, BONNET Gilles, CHARBONNEL Cécile, BADUEL Patrick, FRESQUET Christelle, DELOM Florence, LE PAGE Franck, LEGOUT Cécile, LHERM Emilie.

Etaient absents : PAQUIN Christine représentée par GALERY Jacques, ESPALIEU Aline représentée par MURAT Frédéric, VABRE Fabien, MAX Alexandre représenté par Franck LE PAGE.

Madame Cécile CHARBONNEL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Objet – Année 2026-2027 Tarifs Garderie

Vu la délibération N° DEL_2025_023 du 10 avril 2025 fixant les tarifs de la garderie appliqués en cas de retard ;

Vu la délibération N° DEL_2025_044 du 03 juin 2025 fixant les tarifs de la garderie pour l'année 2025-2026 ;

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer et d'adopter les tarifs suivants, à compter du 04 juillet 2026 et pour l'année scolaire 2026-2027 :

Créneaux de garderie :

- Tarif A 7h30-8h20 : 1,07 € (tarif année 2025-2026 : 1,05 €)
- Tarif B 15h30-16h30 : 0,57 € (tarif année 2025-2026: 0,55 €)
- Tarif C 16h30-18h30 : 1,72 € (tarif année 2025-2026: 1,70 €)
- Tarif A Mercredi de 11h30 à 12h30 1,07 € (tarif année 2025-2026 : 1,05 €)



En cas de dépassement d'horaires de la garderie (Tarif D) :

Les lundis, mardi, jeudis et vendredis : 18h31 à 18h45 : 10 € par famille ; + 18h46 à 19h : 10 € par famille ; + 19h01 à 19h15 : 10 € par famille ; + Etc...	Les mercredis : 12h31 à 12h45 : 10 € par famille ; + 12h46 à 13h : 10 € par famille ; + 13h01 à 13h15 : 10 € par famille ; + Etc...
--	---

Après délibération, le conseil municipal décide d'adopter la proposition par 18 voix Pour.

Délibéré en séance les ans, mois et jour susdits.
Au registre sont les signatures.

Le secrétaire de séance

Cécile CHARBONNEL

Le Maire

Jean-Luc DONEYS

